



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Vendredi 29 Février 2024 à 18 h 00

Convocation adressée le 23.02.2024

Conseillers en fonction : 10
Conseillers présents : 07
Conseillers votants : 07

Sous la présidence de : Philippe MOUTON Maire

Etaient présents : Nadine DREYER, Éric BAILLY, Philippe HERTSCHUH, Vincent BUCHY, Marc WALCH, Christian VATRY, MANSER Stéphane

Etaient absents : ZIMMERMANN Myriam et Gisèle HEINRICH.

Secrétaire de séance : ADOLPH Jennifer Secrétaire de Mairie

ORDRE DU JOUR :

Approbation du conseil municipal du 16/02/2024

1-Finances communales

- Vote compte administratif /compte de gestion
- Affectation du résultat
- Vote des taxes communales
- Vote du prix de l'eau
- Vote des subventions

Point 1 : Approbation conseil municipal du 16 Février 2024

Les membres présents reconnaissent avoir eu une copie intégrale du compte-rendu de la séance du vendredi 16 février 2024 et approuvent son contenu à l'unanimité.

Le vote des subventions est retiré de l'ordre du jour.

Point 2 : Comptes administratifs et comptes de gestion Affectation des résultats

COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION

Monsieur le maire soumet au conseil municipal les comptes administratifs 2023 .

En application de l'article L2121-14 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal élit un président de séance pour débattre et voter les comptes administratifs.

Mme DREYER Nadine, élue présidente de séance rapporte les compte administratifs de l'exercice 2023, dressé par le maire.

M le maire ayant quitté la salle, Mme DREYER Nadine, président de séance donne acte de la présentation des comptes administratifs lesquels peuvent se résumer ainsi :

SERVICE PHOTOVOLTAIQUE

08/2024

Section d'investissement :

Dépenses :	3519.98
Recettes :	5118.27
Excédent reporté	0
Exedent :	1598.29

Section de fonctionnement

Dépenses :	5937.89
Recettes :	7809.05
Excédent reporté	941.88
Excédent	2813.04

Résultat de clôture + **4411.33**

SERVICE EAU

Section d'investissement :

Dépenses :	104019.86
Recettes :	86519.65
Excédent reporté	15 271,57
Déficit	-2228.64

Section de fonctionnement :

Dépenses :	21912.13
Recettes :	29729.64
Excédent reporté	16 632,91
Excédent	+ 24450.42

Résultat de clôture + **22221.78**

SERVICE PRINCIPAL

Section d'investissement :

Dépenses :	506 102.26
Recettes :	270 666.07
Exedent reporté	243 467,37
Excédent :	+ 8031.18

Section de fonctionnement

Dépenses :	306 066.12
Recettes :	334 670.17
Excédent	29 271,28
Excédent	+ 57875.33

Résultat de clôture : + **65906.51**

Après avoir entendu en séance le rapport de Mme DREYER Nadine , présidente de séance, le conseil municipal, après en avoir délibéré,

-approuve les comptes administratifs 2023

Le conseil municipal déclare également que les comptes de gestions concernant l'exercice 2023 dressés par le receveur municipal, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part. Les chiffres sont en conformité avec les comptes administratifs.

Adopté à l'unanimité.

AFFECTATION RESULTATS**PHOTOVOLTAÏQUE**

Vu le résultat d'investissement cumulé constaté à la clôture de l'exercice soit un excédent de 1598.29 €

Constatant que le compte administratif de l'exercice 2023 fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de 2813.04 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Affectation obligatoire au c /1068	0 €
Affectation complémentaire au c/1068	1500€
Solde disponible en report à nouveau créditeur au c / 002	1313.04€

SERVICE EAU

Vu le résultat d'investissement cumulé constaté à la clôture de l'exercice soit un déficit de 2228.64 €

Constatant que le compte administratif de l'exercice 2023 fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement cumulé de 24450.42€

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Affectation obligatoire au c /1068	2228.64 €
Affectation complémentaire au c/1068	10000.00 €
Solde disponible en report à nouveau créditeur au c / 002	12221.78 €

SERVICE PRINCIPAL

Vu le résultat d'investissement cumulé constaté à la clôture de l'exercice soit un excédent 8031.18€

Vu le besoin de financement réel de la section d'investissement corrigé des restes à réaliser en dépenses (8031.18€ – 664795,20€ + 738351,17€) soit un excédent de 81587.15€

Constatant que le compte administratif de l'exercice 2023 fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement cumulé de 57875.33 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Affectation obligatoire au c /1068	0 €
Affectation complémentaire c /1068	30000.00 €
Solde disponible en report à nouveau créditeur au c / 002	27875.33 €

Adopté à l'unanimité

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote les taxes communales comme suit :

	2023	2024
Taxe foncière sur les propriétés bâties	25.61%	25.61%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	96.16 %	96.16%
Taxe d'habitation sur les maisons secondaire	16.16%	16.96%

Adopté à l'unanimité

Point 4 : Prix de l'Eau

Au vu de l'augmentation du prix de l'eau achetée au Syndicat des Eaux de Phalsbourg de 0.11 cts, le conseil municipal de Hultehouse, après en avoir délibéré :

- avait décidé de répercuter cette augmentation en deux phases : 0.5 cts en 2022 et le reste en 2023
- fixe le prix de l'eau pour 2024 comme suit :

	2023	2024
Consommation eau	1.46/m3	1.46/m3
Location compteur	15.00€ /an	15.00€/an
Redevance pour Pollution domestique	0.350/m3	0.350/m3
Redevance Modernisation Réseaux	0.233/m3	0.233/m3

Adopté à l'unanimité

Conseil clôturé à 19h30

Prochain conseil municipal 5 avril 2024 à 19h00

SIGNATURE

MOUTON Philippe
ADOLPH Jennifer : Secrétaire de séance